



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/35

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

LOCATION DES REFUGES

« DES CLOTS » et « DES MOUTERRES »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2015/02, en date du 02 février 2015, portant le même objet, décidant de louer le refuge des Clots à Monsieur Didier GRILLET et le refuge des Mouterres à Madame Stéphanie THOMASSON.

Un contrat d'affermage, précisant les modalités de gestion desdits refuges, a été établi entre la mairie et les délégataires.

Monsieur le Maire propose d'accorder des aides, matérielles et financières, aux délégataires ci-dessus pour l'année 2015, au titre du 1^{er} exercice.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE d'accorder des aides matérielles et financières aux gérants des refuges des Clots et des Mouterres,

FIXE la redevance fixe 2015 du refuge des Clots à 324 € TTC

FIXE la redevance fixe 2015 du refuge des Mouterres à 1 380 € TTC

DIT qu'à partir de 2016 la redevance fixe sera de :

- refuge des Clots : 480 € TTC avec une redevance variable
- refuge des Mouterres : 2 100 € TTC avec une redevance variable

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

